

DOCUMENT 3'

Transcription du doc 3

L'an mil neuf cent six, le six mars, à dix heures du matin de MM Ajas Adrien et Rogalle JG, garde champêtre d'Ercé et de M Rogalle J G, adjoint au maire, nous soussigné Peytou Pierre dit Léopold étant commissionné et assermenté, spécialement délégué par la Direction des Domaines à Foix.

Nous étant venu à l'église de Cominac pour procéder à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la Mense succursale et la Fabrique de l'Eglise de Cominac, avons constaté ce qui suit :

Bien avant notre arrivée nous avons entendu les cloches sonner à toutes volées et avons aperçu les habitants courir dans la direction de l'église.

Arrivés à l'église nous nous sommes trouvé en présence d'une foule compacte d'environ 300 personnes comprenant au moins 100 hommes et 200 femmes, filles et enfants (tout le village) et en plus 3 beaux ours tenus en laisse par leur propriétaire et 4 curés à savoir: celui de Cominac, celui d'Aleu, le vicaire d'Ercé et le curé d'Aulus.

Après avoir décliné nos noms et qualités à M le curé de Cominac, celui-ci nous a lu la protestation d'usage très longue et assez violente et aussi un très long acte notarié constatant que l'église de Cominac avait été acquise et construite par le seul concours de la section de Cominac par des dons et souscriptions en nature et en argent chacun pour une quote part correspondant à l'importance et richesse de leur famille.

Le curé a fait appel au dévouement de ses fidèles pour résister par la force aux opérations de l'inventaire.

Le curé d'Aleu qui était venu prêter main forte à son collègue a engagé aussi les habitants à la résistance à outrance terminant par ces paroles : nous résisterons jusqu'au bout car nous préférerions mourir dans le sang que vivre dans la boue.

J'ai demandé à la foule que je sais très sympathique pour ma personne et qui ne se montrait nullement menaçante si elle voulait me permettre de lui adresser quelques mots. Sur sa réponse affirmative, j'ai dit à ces gens que personne ne leur contestait la propriété de leur église, que la formalité de l'inventaire avait été décidée dans leur propre intérêt et que le Gouvernement de la République qui avait fait voter la loi de deux ans de service militaire, la loi d'assistance aux vieillards, les dégrèvements fonciers, pas plus que leur percepteur qui a la prétention d'être aussi honnête que leur curé, n'avait l'intention de les dépouiller et de les voler. Les voleurs font leurs opérations la nuit ou arrivent à l'improviste tandis qu'on vous a prévenus quinze jours à l'avance.

Je leur ai dit que le dernier mot devait rester à la loi et que je reviendrais s'il m'y obligeaient mais alors accompagné de la force armée et qu'ils savaient très bien que partout où il y a des fusils il peut y avoir des blessés et des morts, qu'ils ne pourraient donc que s'en prendre à eux-mêmes si des incidents tragiques survenaient ; que dans leur intérêt et en ami, je les engageais à me laisser procéder à l'inventaire et à faire ouvrir les portes de l'église.

